L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1888. 62me Année

Dufour & Dosset.
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 14 SEPTEMBRE 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Offres, Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne voir la 2e page.

Les manufactures à la Nouvelle-Orléans.

Plus on étudie la carte de la Nouvelle-Orléans au point de vue du trafic; plus on suit du regard le mouvement du fleuve; plus on compte avec soin les différentes lignes ferrées qui, convergeant vers elle, viennent du Nord, du Nord-Est, du Nord Ouest, du Sud-Est, du Sud-Ouest, former autour d'elle un vaste filet qui l'enveloppe—plus on arrive à la triste conviction qu'elle est désormais condamnée à tirer peu de chose de son commerce de transit.

Il y a vingt-cinq ou trente ans, alors que presque tous les transports se faisaient par la voie du Mississippi et au moyen de voiliers d'une assez médiocre dimension, d'un faible tonnage, les navires stationnaient, par centaines, dans le port, d'un bout de l'année à l'autre; ils restaient longtemps à leur quai; les équipages descendaient en ville, ils y consommaient et y laissaient, à droite et à gauche, dans les magasins, dans les établissements publics, des sommes énormes qui entretenaient partout, l'abondance et l'activité. Aujourd'hui, il ne se fait guère d'affaires par cette voie; il ne nous vient, par bateaux, que des matières premières encombrantes, des grains, des balles de coton, des boucauts de sucre, des barils de mélasse. Toutes ces marchandises paraissent sur la levée et en disparaissent avec une rapidité désolante, quand, toutefois, elles ne sont pas transbordées, directement, en quelques heures, d'une énorme barge ou d'un vaste steamer, dans un steamship plus immense encore. Ces manœuvres s'opèrent si promptement, et les séjours des navires sont si courts que l'on pourrait citer bien des équipages qui, après plusieurs voyages, ne connaissent pas la ville.

La Nouvelle-Orléans était, autrefois, un [illegible] pour les matelots; actuellement, ils y viennent à contre cœur, le plus rarement possible; ils y bâclent leur besogne à la hâte et en repartent au plus vite.

Telle est la situation qui est faite à notre port par la vapeur, par les grandes constructions maritimes, par les accessoires flottants. Les chemins de fer lui sont bien autrement nuisibles. Voici, par exemple, un train qui arrive, soit du Nord-Ouest, soit du Sud-Est, pour être dirigé sur un Etat quelconque du Sud-Ouest. Il débouche à grande vitesse, par l'Avenue des Champs-Elysées, ou, à petite vitesse, par la rue St-Joseph; et après avoir stationné, un instant, sur une des voies qui sillonnent la levée, de l'extrémité du premier district au fond du troisième, il traverse le fleuve par un gigantesque "ferry boat", appartenant à l'une des compagnies, pour poursuivre sa route à toute vapeur, vers son lieu de destination.

Examinez maintenant ce même train sortant d'une de nos gares et remontant vers le Nord Est, le Nord-Ouest, ou le long du Mississippi: vous le verrez s'arrêter, en chemin, à la porte de presque chaque habitation, pour enlever le peu de produits qu'elle veut envoyer sur le marché. Tout cela constitue un mouvement admirable d'ordre et de rapidité: un mouvement éminemment utile au producteur et à l'expéditeur, au destinataire et au consommateur, ainsi qu'au producteur des régions intermédiaires auquel il facilite, en passant, en allant ou en revenant, l'accès sur les différents marchés: à tous, en un mot, excepté aux villes et aux ports de simple transit. A ces villes, à ces ports, il est réellement nuisible, en les privant des mille petits bénéfices qu'ils tiraient des anciens systèmes de transport.

Il y fait plus encore: il y provoque l'augmentation dans la consommation, en y jetant des masses d'articles que la diminution des frais de voyage permet d'offrir à plus bas prix qu'auparavant. Etant donnée une baisse de vingt cinq pour cent sur un objet quelconque, il est reconnu que le placement en doublera partout où il sera offert en vente. Supposons un article de la valeur d'un dollar, sur lequel s'est établi un rabais de 25 sous, le chaland en achetera deux au lieu d'un; pour gagner 50 sous, il augmentera sa dépense d'un dollar. C'est, peut-être, un faux calcul de sa part, mais il cède à l'attrait irrésistible du rabais, et s'il n'est que consommateur, il s'appauvrit, nécessairement, forcément.

Est-ce donc un mal irrémédiable que la multiplicité et la rapidité des moyens de transport pour les villes de transit? Non, certes. Qu'elles s'adonnent elles-mêmes à la production; qu'elles établissent chez elles des manufactures; qu'elles multiplient les ateliers, qu'elles s'arrangent de façon à envoyer au dehors autant d'articles fabriqués par leurs ouvriers qu'elles en reçoivent; que leurs importations soient équilibrées par leurs exportations; de sorte que l'argent qui en sort par l'entrée des premières y revient par la sortie des secondes—et tout rentre dans l'ordre: l'appauvrissement graduel cesse immédiatement.

Il n'y aura peut-être pas enrichissement réel, et l'on n'y thésaurisera pas, mais on y constatera un énorme accroissement dans le confort général, ce qui est, en fin de compte, le but poursuivi par l'humanité, le dernier mot de la civilisation moderne.

Produire afin de pouvoir consommer: voilà l'alpha et l'oméga de la science économique. Quiconque ne conforme pas sa conduite à cette maxime, est condamné à s'appauvrir, il court, fatalement, à la ruine.

Toutes les nations, toutes les communautés qui ont adopté cette voie et l'ont suivie résolument, constamment, en ont été largement récompensées, elles ont été, de temps immémorial, des villes de transit comme la Nouvelle-Orléans. Elles ont pu se procurer le bien-être, le luxe, sans en souffrir, parce qu'elles payent ce qu'elles consomment par la vente de ce qu'elles produisent. Il leur arrive aussi, parfois, de voir grossir leurs recettes plus que leurs dépenses, quand elles arrivent, à force d'activité industrielle, à expédier plus qu'elles n'en reçoivent.

La Cité du Croissant, après avoir longtemps résisté au mouvement qui entraîne tout ce qui l'entoure, s'est enfin décidée à s'y jeter; on ne peut que l'en féliciter. C'est l'ancre du salut: il n'y en a pas d'autre pour elle. Nous ne remarquons pas assez ce changement parmi nous, mais les autres villes qui sont à l'affût de ce qui se passe dans les autres centres de l'Union—qui, par conséquent, ont les yeux fixés sur nous, s'aperçoivent bien des différences; elles constatent notre tendance manifeste à substituer au commerce de transit, qui ne rapporte plus rien et tend à opérer, partout où il passe, une sorte de drainage des bourses de la population, la fabrication qui donne, presque toujours, de beaux revenus. Elles se livrent même, à ce sujet, à des études statistiques que nous devrions faire de notre côté. Loin de s'effaroucher de nos progrès dans cette voie, elles nous en louent, et elles ont raison.

Marchons sur leurs traces. S'il y a un fait aujourd'hui incontestable et incontesté, c'est que la Nouvelle-Orléans a, sous la main, une énorme quantité de matières premières de toute espèce et de toute provenance. Peu de villes sont, sous ce rapport, aussi favorisées, du ciel et de la nature. Que notre métropole profite donc de ces avantages exceptionnels. Elle est appelée à devenir une des grands centres manufacturiers de l'Amérique; qu'elle se mette immédiatement et résolument à l'œuvre, et, comme ses devancières — Baltimore, St-Louis, Cincinnati, Chicago—elle prendra, dans le monde économique américain, la haute place qui lui appartient—probablement la première de toutes.

—Les méchantes langues nous déchirent à notre insu le plus souvent; les maladies ont cela de commun avec elles. Elles s'attaquent à nous au moment où nous nous y attendons le moins. Le "Hostetter Stomach Bitters," qu'il soit pris pour prévenir les maladies, ou pour les guérir: fièvres intermittentes, bilieuses, rémittentes, etc., est d'une efficacité très grande et donne invariablement le résultat que l'on en attend. La dyspepsie, les affections du foie, de la vessie, des reins sont les maux dont l'humanité souffre le plus, et l'amer en question les combat toujours avec succès.

Pour les fièvres intermittentes et les maladies miasmatiques, l'Ague-Cure d'Ayer est positivement un remède infaillible.

LOUISIANE.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 8 septembre:

Nos planteurs, sont à l'heure qu'il est, moins alarmés que les premiers jours, des dégâts de l'ouragan. La canne s'est raffermie et relevée; quant au maïs et au riz, les dommages n'ont malheureusement pas été exagérés.

—On dirait que les pluies ont définitivement cessé et que le beau temps nous est revenu. Le soleil ferait beaucoup de bien maintenant à tous les produits agricols, surtout au riz. Nos chemins sont dans un état déplorable; ils ont besoin du soleil pour se sécher.

—Le bayou monte et permet aux bateaux plats d'y faire leur service ordinaire. Il y a, en ce moment, croyons-nous, assez d'eau dans le Lafourche, pour que le steamer à roues "Alice LeBlanc" puisse le descendre et le remonter à l'aise et aller d'habitation en habitation, prendre les produits de chacune d'elles. Le *Louisiana* fait maintenant les voyages régulièrement.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 8 septembre:

Les planteurs de riz font bien peu de progrès dans leur moisson, à cause des pluies excessives qui se sont prolongées d'une façon déplorable. Le riz s'accommode fort bien de l'eau, tant qu'il est sur pied; quand il est coupé, il lui faut de la sécheresse.

—On estime que, sur les plantes fourragères, on subira une perte totale, cette saison. Peu de planteurs pourront ramasser leur foin. Le maïs même perdra beaucoup, si les pluies ne cessent pas.

—On n'a pas encore réparé les dégâts aux toitures des maisons. Il est difficile de se procurer les services d'un couvreur.

—La canne a repris une nouvelle vigueur depuis l'ouragan; mais les planteurs expérimentés disent qu'elle a à peine la moitié du diamètre qu'elle devrait avoir acquis maintenant; la grosseur en était double, à pareille époque, l'an dernier.

—Nous apprenons avec plaisir que l'on prend des mesures pour établir ici un moulin à farine. Quelques-uns de nos concitoyens se sont assurés de ce que coûterait un établissement pouvant moudre 30 boisseaux de maïs par heure. Nous espérons que le projet s'exécutera et que nous pourrons compter, bientôt, une nouvelle industrie lucrative, dans notre localité.

—D'ici à Labadieville, les chemins sont dans un état déplorable; ce sont les transports lourds qui les ont défoncés.

Le *Capital Item*, Baton Rouge, du 8 septembre:

D'après les mesures énergiques prises par le Club des fermiers et des planteurs, à la réunion mensuelle de mercredi, il est évident que les membres de cette organisation se sont décidés à payer les choses ce qu'elles valent, et rien de plus.

La résolution relative au travail des "gins" fait comprendre qu'ils regardent comme une exaction le prix qu'on veut exiger d'eux. Ils ont voté une résolution dans le but d'inviter les propriétaires de "gins" à faire leurs soumissions aux membres du club. Sept propriétaires y ont répondu; trois ont demandé tant par balle ou la graine, pourvu qu'il n'y eût pas moins de 20 balles à travailler. Le prix devrait augmenter, quand il y aurait moins de 20 balles.

C'est la clause des 20 balles qui a soulevé toute la discussion. Les planteurs voulaient la retrancher; les trois propriétaires ont tenu bon; et ils ont retiré leur soumission.

Quant à l'emballage et aux attaches en fer, le club a recommandé à ses membres de faire des balles de 100 livres afin de pouvoir se passer de la toile de jute et employer des fils de fer, au lieu des cercles ordinaires.

Nouvelles diverses de France.

M. Goblet, ministre des affaires étrangères, vient de faire signer un décret modifiant sur quelques points celui du 10 juillet 1880, qui a déterminé les conditions d'admission dans les carrières diplomatique et consulaire.

Les dispositions du décret de 1880, inspirées par une pensée démocratique, établissent le même programme de concours et les mêmes conditions pour tous les candidats à l'entrée des deux carrières entre lesquelles existent des règles précises d'assimilation par la classification et l'équivalence des grades.

Dans le rapport qu'il adresse au président de la République, M. Goblet dit que cet état de choses, consacré par l'expérience, ne saurait être, dans sa pensée, l'objet d'aucune modification essentielle; il croit, au contraire, qu'il convient de le maintenir et de le consolider en y introduisant seulement quelques dispositions nouvelles, qui répondent à l'importance croissante des questions économiques dans les relations internationales.

A cet effet, il a paru tout d'abord à M. Goblet qu'il convenait d'attribuer une part plus large que par le passé aux matières d'examen concernant le commerce, l'industrie, les finances et l'économie politique.

Il a donc décidé d'ajouter au programme du concours les matières suivantes: 1. l'organisation financière de la France et des principaux Etats étrangers, comprenant les éléments essentiels des budgets, le système des impôts et les dettes publiques; 2. les premiers éléments de droit civil, à savoir les actes de l'état civil, ainsi que les notions sommaires sur le domicile et l'absence, le mariage, la tutelle, les successions, les donations, les testaments, les contrats et obligations, les privilèges et hypothèques; 3. enfin, la statistique commerciale, agricole et industrielle.

D'un autre coté, en vue de permettre l'accès du concours à des jeunes gens qui, sans être munis du diplôme de licencié en droit ou d'un titre de l'ordre littéraire ou scientifique équivalant à ce diplôme, posséderaient néanmoins une instruction générale suffisante et se seraient préparés plus particulièrement à des études économiques, le ministre a décidé qu'au nombre des candidats à ce concours pourraient être admis les jeunes gens, bacheliers ès-lettres ou ès-sciences, qui seraient munis du diplôme de l'Ecole des hautes études commerciales, d'une école de commerce agréée par le gouvernement, de l'Ecole des sciences politiques ou de l'Institut national agronomique.

Trois malfaiteurs se sont introduits, récemment, dans la maison portant le numéro 9 du square Lamartine, à Paris, et appartenant à M. Callenier, ancien médecin-major, en ce moment absent de la capitale.

Un veilleur de nuit de la Compagnie du gaz, qui les avait aperçus, alla prévenir des gardiens de la paix.

Quand ceux-ci arrivèrent, les voleurs ouvrirent les fenêtres de la maison et les menacèrent de leur tirer des coups de revolver s'ils ne les laissaient librement sortir.

L'un des gardiens de la paix courut alors informer le commissaire de police du quartier, M. Lambin, qui, pour ne pas exposer la vie des agents, décida que l'hôtel serait cerné de manière à empêcher les malfaiteurs de prendre la fuite.

—Les gardiens de la paix campèrent—pour ainsi dire—autour de la maison.

Enfin, à huit heures du matin, le commissaire vint frapper à la porte. Des agents se tenaient auprès de lui. Une foule énorme se pressait autour d'eux, criant: "A mort! les bandits!"

—Rendez-vous! dit le magistrat d'une voix forte, en s'adressant aux voleurs qui se trouvaient au rez-de-chaussée de la maison et qui se tenaient derrière les volets d'une fenêtre ouverte.

Alors s'engagea entre ces malfaiteurs et le commissaire le dialogue suivant:

—Etes-vous le commissaire?

—Oui!

—Montrez-nous votre écharpe!

—Ouvrez les volets: vous la verrez!

—Non, les agents nous tireraient dessus: ils nous en ont prévenus cette nuit; mais si vous êtes réellement le commissaire, passez-nous votre carte.

M. Lambin glissa sa carte de visite dans une des lames des volets.

On la prit de l'autre côté et, après un moment de silence, un des malfaiteurs dit:

—Eh bien, nous nous rendons; mais nous promettez-vous de nous protéger contre les agents et la foule, qui veulent nous faire un mauvais parti?

—Je vous le promets, dit le commissaire.

—Bon! nous allons nous rendre. Mais laissez-nous finir de boire le vin chaud que nous avons préparé.

Cette fois, c'en était trop: M. Lambin se décida à faire ouvrir la porte par un serrurier.

Puis, il pénétra dans le vestibule de la maison.

Aussitôt, les trois malfaiteurs apparurent et déclarèrent qu'ils ne feraient aucune résistance.

Pendant le trajet du square Lamartine au poste, le commissaire dut protéger ses prisonniers contre la foule, qui voulait les écharper.

On a trouvé sur la table de la salle à manger, deux paires de pistolets, plusieurs revolvers et trois épées qui avaient été pris dans le cabinet du propriétaire de la maison.

Interrogés par le commissaire de police, les voleurs ont déclaré que si l'on avait essayé de les arrêter pendant la nuit ils auraient tué ceux qui se seraient présentés.

C'est dans ce but qu'ils avaient placé toutes ces armes à portée de leurs mains.

Mais, comprenant qu'en plein jour tout espoir de fuite était perdu, ils avaient décidé de n'opposer aucune résistance.

Ces hardis malfaiteurs ont déclaré se nommer S...., âgé de dix-neuf ans; P.... âgé de dix-neuf ans également, et G...., âgé de vingt et un ans.

Ils ont refusé de faire connaître leurs domiciles.

Tous trois ont été écroués au Dépôt.

Le gouvernement a décidé que l'exécution des circulaires relatives au plâtrage des vins serait prorogée d'un an, à partir du 1er septembre.

Le ministre de la justice a adressé une circulaire aux procureurs généraux pour les informer de cette décision.

Toute la presse a parlé de l'épidémie de sauterelles qui vient d'éprouver si cruellement plusieurs contrées de l'Algérie, et le gouvernement, comme on sait, a alloué des fonds relativement considérables, non seulement pour indemniser, dans la mesure du possible, les *sinistrés*, mais aussi pour prévenir le terrible fléau dont ce pays est menacé pour l'année prochaine et qui s'annonce déjà, d'après les données connues, comme devant être plus désastreux encore que celui de cette année.

On sait, en effet, qu'au moment de la ponte, la sauterelle enfouit ses œufs dans la terre, à une profondeur d'environ dix à quinze centimètres.

Ce sont des milliards de sauterelles que produisent, dans quelques mois, l'éclosion de ces œufs. Pour prévenir ce danger ou tout au moins pour l'atténuer, une véritable armée d'individus, hommes, femmes, enfants, est actuellement occupée à la recherche des œufs enfouis. Ces pauvres gens, parmi lesquels on compte nombre de colons et de propriétaires ruinés, sont payés à raison de 1 fr. 50 cent. pour chaque double décalitre d'œufs de sauterelles qu'ils présentent aux municipalités.

Il y a des vols bien bizarres. On a vu des gens voler un chapeau, des fausses dents, etc., mais rien n'approche du vol commis, dernièrement, devant une maison de l'avenue des Gobelins, à Paris.

Un malfaiteur—est-ce bien un malfaiteur?—s'est emparé d'une voiture de vidanges, attelée de son cheval, pendant que l'ouvrier vidangeur, Jean T...., était occupé.... à son travail.

On se demande ce que le ravisseur a pu faire de son rapt! A moins que ce ne soit pour se porter bonheur!

Le ministre de la marine a décidé que les militaires des corps de troupes de la marine (artillerie et infanterie), appartenant à la classe de 1883, et les engagés volontaires, libérables du service actif avant le 1er juillet 1889, qui ont satisfait ou non au service colonial, seront renvoyés en congé renouvelable dans leurs foyers, à dater du 1er septembre.

L'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* continue la série de ses intéressantes découvertes. Un de ses collaborateurs a établi la liste des maréchaux du premier empire, avec la désignation de leur postérité:

Bernadotte.—Prince de Ponte-Corvo, représenté par la famille royale de Suède.

Murat.—Actuellement représenté par les prince Murat.

Berthier.—Représenté par le prince de Wagram.

Davoust.—Eteint en ligne directe. Un petit-neveu du maréchal, le général Davoust, a relevé le titre de duc d'Auerstædt.

Lannes.—Représenté par la famille de Montebello.

Oudinot.—Représenté par le duc de Reggio, etc.

Marmont.—Duc de Raguse, éteint.

Duroc.—Duc de Frioul, éteint.

Mortier.—Représenté par le duc de Trévise et ses frères.

Kellermann.—Duc de Valmy, éteint.

Soult.—Eteint quant aux mâles. Un petit fils du maréchal a relevé le nom et s'appelle le comte de Mornay Soult de Dalmatie.

Serrurier.—Représenté par le comte Serrurier.

Brune.—Eteint.

Ney.—Représenté par les enfants du général duc d'Elchingen.

Augereau.—Duc de Castiglione, éteint.

Moncey.—Eteint quant aux mâles. Le titre de duc de Conegliano a été relevé par le baron Duchesne de Gillevoisin, petit-fils du maréchal.

Jourdan.—Eteint.

Masséna.—Représenté par le duc de Rivoli et le prince d'Essling.

Bessière.—Duc d'Istrie, éteint.

Lefebvre.—Duc de Dantzick, éteint.

Pérignon.—Représenté par le marquis de Pérignon.

Grouchy.—Représenté par le marquis de Grouchy.

Poniatowski.—Représenté par le prince S. Poniatowski.

—Le dernier numéro de la même revue contient un témoignage nouveau contre la légende relative au verre de sang que les septembriseurs auraient fait boire à Mlle de Sombreuil.

Cette légende — dit le *Temps* — est, d'ailleurs, depuis longtemps rejetée par la plupart des historiens sérieux. Elle ne s'appuie d'ailleurs, sur aucun témoignage contemporain. Mlle de Sombreuil n'y faisait aucune allusion dans la pétition qu'elle adressait en 1795 à la Convention nationale; enfin, M. de Barante lui-même ne l'a pas accueillie. On ne peut invoquer en faveur de cette légende qu'une lettre du fils de Mlle de Sombreuil devenue comtesse de Villelume—lettre qui contient des erreurs de faits, heureusement pour la vérité historique.

Le document que publie l'*Intermédiaire* est une lettre du petit-fils de M. Storm, membre des Etats généraux de Hollande, qui connaissait Mlle de Sombreuil et lui avait fait passer des secours à l'étranger par l'entremise des agents du gouvernement des Pays-Bas. Voici les passages significatifs de cette lettre:

En 1799, Mlle de Sombreuil logea pendant plusieurs semaines chez mon grand-père, alors président des Etats généraux de la République batave et chef du pouvoir exécutif. M. Storm eut alors tout le loisir de l'interroger sur les épouvantables événements auxquels elle avait été mêlée....

On ne saura jamais le fin mot à propos du "verre de sang," parce que *Mlle de Sombreuil variait les détails de l'épisode selon l'impression du moment*. Ce qui paraît certain, d'après ce que pensait mon grand-père, c'est qu'un verre a été présenté à la malheureuse fille et que celle-ci y a porté les lèvres. Que contenait le verre? *Tantôt elle affirmait que c'était du vin, tantôt du sang*. Généralement elle opinait pour un verre de vin taché de sang."

En combinant bien tous les détails de l'affaire et en faisant la part de la bienveillance de la foule en faveur de la belle, malheureuse et héroïque personne, M. le président Storm en était arrivé à croire ceci: c'est que quelqu'un en voyant cette infortunée plus morte que vive, lui aura présenté *quelque chose* à boire, un rafraîchissement, pour soutenir le courage et remettre les sens en place. Cette hypothèse est d'autant plus probable, que Mlle de Sombreuil se rappelait parfaitement avoir été entourée de gens qui lui criaient: "Courage, mon enfant! courage, ma fille! Le peuple te protège!"

Les frais de poursuite en matière de contributions directes suivent une marche toujours ascendante.

Il résulte, en effet, des derniers chiffres arrêtés par le ministre des finances que, comparés aux frais de poursuite de 1887, ceux de 1888 sont en augmentation de près de 2,000 fr. pour les seuls impôts directs, soit une proportion de 1 fr. 25 pour 1,000, par rapport aux recouvrements opérés.

Le *Patriote albigeois* raconte ainsi le retour inespéré et surtout inattendu d'un mari réputé mort, à la suite de la guerre de 1870, et dont la femme s'était remariée:

"On nous rapporte qu'un fait des plus rares et en même temps des plus curieux s'est passé tout récemment à Sémalens, canton de Vielmur.

"En 1870, M. X...., marié depuis peu à une jeune fille de Sémalens, était obligé de partir comme soldat.

"Il fut fait prisonnier.

"Quand tous nos soldats malheureux rentrèrent en France, M. X.... ne fut point du nombre.

"La jeune femme fit les recherches les plus actives pour retrouver les traces de son mari. Hélas! tout fut inutile. M. X.... restait introuvable.

"Enfin, au bout de plusieurs années, son chagrin étant passé, Mme X.... se remaria.

"Qu'on juge de sa surprise, quand, ces jours derniers, son premier mari se présenta devant elle. Après dix-huit années, M. X.... revenait, croyant trouver libre encore celle qu'il avait aimée, et dont il avait conservé le souvenir.

"Que va-t-il se passer? Nous l'ignorons. Mais le cas nous a semblé curieux et nous nous empressons de le signaler."

Tout dernièrement, un jeune homme de physionomie douce et avenante débarquait à Nantes par l'express venant de Paris. En sortant de la gare, il aperçut un sergent de ville. Il courut à lui:

—Je me nomme Athalie, lui dit-il. Je suis un voleur. Arrêtez-moi.

L'agent, stupéfait, demanda quelques explications.

—Je suis employé de la maison Le comte et Cie, fabricant de dentelles, rue d'Uzès, à Paris. J'ai été chargé de faire les recouvrements pour mes patrons, et le soir, me trouvant à la tête de 8,500 francs, j'ai eu la tentation de les garder. J'ai fait emplette d'un vêtement et d'une valise. J'ai passé la soirée au théâtre du Châtelet, et le lendemain matin j'ai pris le train pour Nantes. En route, un remords de conscience m'a saisi. Je me suis décidé à me faire arrêter et à rendre ce qui me reste. Arrêtez-moi donc.

Conduit au poste de la Permanence, l'employé infidèle a renouvelé ses aveux. Il a été écroué à la maison d'arrêt. M. Gouraud, substitut, a télégraphié à Paris pour avoir les renseignements. Athalie était encore porteur de 8.316 francs qui ont été saisis.

A en juger d'après ce qui a été fait depuis deux mois, on aurait de la peine à croire que la grève ait eu quelque influence sur la marche des travaux pour l'agrandissement de la gare Saint-Lazare.

De l'avis des entrepreneurs, tout le gros œuvre des constructions en cours sera terminé avant la fin de la présente année. Dès le mois de février 1889, la nouvelle façade de la gare Saint-Lazare apparaîtra dans toute son étendue, car, très prochainement, on démolira les deux pavillons qui avancent sur la rue Saint-Lazare, derniers souvenirs de l'ancienne gare.

A l'intérieur, les travaux sont encore plus avancés. Vitriers et peintres mettent la dernière main aux travaux des nouvelles constructions métalliques qui couvrent les quais d'embarquement.

Ces divers travaux marchent de front. Plus de trois cents ouvriers sont aujourd'hui occupés dans le chantier de la gare Saint-Lazare.

L'agence Havas reçoit, au sujet de la politique italienne, la Note suivante, datée de Vienne, le 24 août:

Une dépêche de Rome de source diplomatique, datée d'aujourd'hui, porte: "Dans les cercles bien informés de notre ville, on oppose un démenti des plus catégoriques aux bruits qui attribuent au voyage de M. Crispi l'intention, de la part de l'Italie, d'amener un changement quelconque dans l'état de la Méditerranée. D'autre part on ne fait aucun mystère que l'Italie qui, par rapport au développement de sa marine, se voit bornée uniquement par la Méditerranée, ne trouve pas conforme à ses intérêts vitaux ni à son rang de grande puissance qu'on affaiblisse encore sa position sur mer, d'autant plus que cela a été le cas depuis l'occupation de la Bosnie, de l'Herzégovine, la cession de Chypre à l'Angleterre et le protectorat de la France sur Tunis.

"L'Italie s'opposerait à de nouvelles tentatives de ce genre avec la dernière énergie. Après comme avant, la base unique et exclusive de la politique du Cabinet de Rome, est le maintien de l'équilibre actuel des forces dans la Méditerranée; c'est ce maintien qui a formé la base de l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande et de son entente avec les autres puissances partageant la même manière de voir au sujet du bassin méditerranéen et de la paix.

"L'Europe est assurée, tant que se trouvera maintenu le *statu quo* à l'égard des intérêts continentaux, de n'avoir rien à craindre de la part de l'Italie."

Extrait du compte-rendu de l'une des dernières séances de l'Académie de médecine, de Paris:

M. le docteur Olivier fait une communication sur la rougeole dans les milieux où se trouvent de très jeunes enfants: les asiles, les crèches, les écoles maternelles. Après avoir montré que cette maladie est surtout funeste pour les enfants au-dessous de cinq ans et qu'elle est en progression croissante à Paris, il démontre qu'il est facile de trouver les causes de sa diffusion et d'en indiquer le remède. Depuis quelques années, le nombre des crèches, asiles et écoles maternelles a sensiblement augmenté, d'où augmentation des motifs de contagion. C'est dans ces maisons qu'il faut combattre l'épidémie d'après les données de la science. On sait aujourd'hui que le maximum d'activité de la contagiosité n'est plus, comme on l'a cru longtemps, au moment de l'éruption, mais bien au commencement de la période d'invasion; alors, quelques minutes de contact suffisent pour donner la maladie.

Ce commencement d'invasion se reconnaît assez facilement: l'enfant se montre triste, rouge, enchifrené, fatigué, enrhumé; son caractère devient maussade. Dans ces conditions, s'il n'a pas eu la rougeole on doit le considérer comme suspect et l'éloigner de ses camarades. Cette période d'invasion dure de un à quatre jours. Si, après quatre ou cinq jours d'observation, l'éruption ne s'est pas déclarée, on peut le considérer comme n'ayant pas la rougeole. Il conviendrait donc de prendre, dans les établissements publics où sont réunis beaucoup d'enfants, des mesures pour que cette période d'invasion soit tout particulièrement surveillée; on obtiendrait ainsi une sensible diminution de la rougeole, si meurtrière pendant les premières années de l'enfant.

Une jolie réponse de Barbey d'Aurevilly à quelques amis qui l'engageaient à se présenter à l'Académie:

—On demanderait peut-être: "Pourquoi en est-il?" J'aime mieux qu'on demande: "Pourquoi n'en est-il pas?"

Aux bains de mer, monsieur, madame et un ami causent sur la plage. Passe un promeneur, qui échange un salut avec l'ami.

—Vous ne connaissez pas la personne que je viens de saluer? dit alors celui-ci. C'est X...., le célèbre avocat, celui qui a la spécialité des divorces. Il n'en rate pas un.

Aussitôt, monsieur et madame, chacun de son côté, avec élan:

—Présentez-le moi.

Un amusant dessin publié dans un journal de caricatures italien.

M. Crispi est agenouillé devant la colossale statue de Moïse de Michel-Ange, qui se trouve dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens de Rome.

Et il s'écrie:

—Dis-moi donc, je te prie, ô Moïse, comment tu t'y es pris pour te tirer de la mer Rouge!

Un ingénieur suisse propose de construire des réservoirs sur toutes les rivières et de les utiliser ainsi que les chutes d'eau pour la transmission électrique de la force.

Pour tous les désordres scrofuleux, pour les maladies syphilitiques et mercurielles, la Salsepareille d'Ayer est le meilleur remède.

MESSE FUNEBRE.

Une messe sera dite vendredi prochain, le 14 septembre, à huit heures du matin à l'église de l'Immaculée Conception, pour le repos de l'âme de Mme N. KUNTZ. Les parents et les amis sont invités à y assister.

De la part de la famille.

13 sept—2f

MESSE FUNEBRE.

Une messe funèbre sera célébrée samedi, 15 septembre, à 7 heures du matin, à l'église Sainte-Marie, pour le repos des âmes de DOMINIQUE MESSINA et d'ALICE DAZET, son épouse. Les parents et amis des familles Messina et Dazet sont priés d'y assister.

De la part de leurs parents.

11 sept—11 13 14

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet.
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Bollinger & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Belt & Cie.
10 déc—1an

MADAME GARELLI,
SAGE-FEMME DE 1ÈRE CLASSE.
Diplôme de la Faculté de Paris.
Consultations de 1 h. à 4 h. p. m.
162 RUE REMPARTS, COIN ORLÉANS.
16 août—3m—jeu dim

CHEMISIER PARISIEN
E. RIGAUT,
Coupeur des premières maisons de Paris
405 Sixth Avenue, New York.
Sur mesure, 6 chemises Wamsutta, $9.
Réparation cols, devants, manchettes.
Spécialité de chemise, caleçons gilets de flanelle.
1er sept—1 an—Dim Mar Jeu.

AVIS.
ARTHUR E. SAGET,
Successeur de J. SAGET & FILS
DEPOT D'ARMES A FEU,
199 ...... CHARTRES 199
Vient d'être nommé seul agent des maisons A. FRANCOTTE et PERLOT & FRESART, de Liège, Belgique. Etablie depuis 40 ans en Louisiane; la maison Saget fait toute concurrence et rappelle aux marchands qu'il a un grand assortiment de [illegible]
9 sept—[illegible]

A LOUER—A un prix très modéré.
Tout le haut des trois magasins, coin Royale et St Pierre, composé de deux étages et divisé en une grande quantité de chambres, convenable pour une grande famille ou pension, occupé maintenant en chambres garnies.
Possession en sera donnée le 1er octobre 1888. S'adresser à O. J. RIGAUD, Real Estate Agent, 43 N. Rampart st.
9 sept—1m 15

Membres Artificiels
Bandages herniaires et appareils chirurgicaux faits sur commande et appliqués par
A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julie et St-Joseph.
31 mai—1 an

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
Importateur de VINS ET LIQUEURS
Marchand de
Produits des Compagnies et de l'Ouest
[illegible]

LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN,
161 ...... Rue du Canal 161
A un assortiment complet d'instruments d'optique, d'arpentage de marine et de mathématique. Attention spéciale concernée à la réparation de tous les instruments du genre. Thermomètres à sucre, Saccharimètres, vendus et réparés, Lunettes, Lorgnons de théâtre. Un opticien expérimenté est attaché à la maison.
Instruments à dessin, papier, etc., etc.
9oct—1an—Dim Mar—Jeu

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIREE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras [illegible]
[illegible] AUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'étoffes pour Rideaux.
6 oct—1an

PIANOS
DE
PLEYEL
CHEZ
Louis Grunewald & Cie.
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

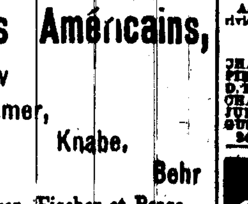

Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLEANS.
1er oct87—1an

C. LAZARD & Cie.,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés,
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne
24 oct—7 1 an—dim mar jeu sam

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, 2me district.
1er nov—7—mar.jeu.dim—1an

D. H. Holmes.
Nous invitons respectueusement nos clients à venir examiner notre vaste stock
D'ARTICLES DE MENAGE
comprenant toute espèce de RIDEAUX de DENTELLE, RIDEAUX de SOIE, PORTIERES de SOIE, SOIES pour DRAPERIES, DRAPS-MADRAS, TAPISSERIES 50 pouces, FRANGES FANTAISIE, COUVERTURE de TABLE FANTAISIE, RUGS JAPONAIS et de SMYRNE, NATTES COCO, ADELINE et LINOLEUM, TOILES CIREES pour escaliers, BAGUETTES d'escaliers, ECHARPES en soie pour fauteuils, ECHARPES en soie pour draperies, CORDELIERES et GLANDS en SOIE, BROCATELLE PERSE et CHENILLE, à la yarde.
BAGUETTES pour rideaux en noyer, chêne, merisier, cuivre, spirales, peluche, polie et nickel. STORES de toutes dimensions. Le tout choisi avec soin et cédé aux prix les plus bas.
SPECIALITE.
4,000 douzaines MOUCHOIRS de DAMES, blancs, couleur, noirs, brodés et ourlés (légèrement défraîchis), seront offerts à un quart de leur valeur.
155 Canal St.
8juil—1 an—dim mar jeu

LA PLUS GRANDE MAISON DU SUD.
LEON GODCHAUX.
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS,
VÊTEMENTS SUR MESURE,
CHEMISERIE, CHAPELLERIE,
BONNETERIE, ARTICLES DE VOYAGE,
81 83 et 85 rue du Canal. Nlle-Orléans.
23déc—1 an dim mer ven

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR
Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.
Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
1er sept—1an.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
NEWTON BUCKNER, Chairman. RODOLPHE WORMS. A. DELVAILLE. JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov '87—1an

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1869.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. B. LYMAN ...... Président.
J. H. OGLESBY ...... Vice-Président.
CHAS. E. RICE ...... Secrétaire.
Directeurs:
Joseph Bowling, Geo. W. Sentell, U. Marinoni, L. J. Reiss, Lucien Delery, R. F. W. [illegible], Joseph [illegible], James T. Hedd, Chas M. Whitney, J. H. Oglesby, W. B. Lyman, Charles H. [illegible], S. C. [illegible], Charles Newman, M. Gillis, Chas. E. Rice, D. R. Calder.
Voyez nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET, PIERRE POUTZ, S. GALLY, D. FATJO, A. SCHREIBER, CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE, JULES TUYES, H. LAROUSSINI, GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an

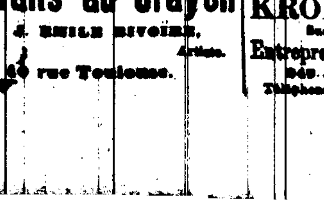

Expédié franco aux Etats-Unis, Canada et Mexique, si payé d'avance.

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
44 rue Toulouse.
11aout—1an

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 116 rue du Canal, Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES.
No. 1[illegible] rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

TROIS CELEBRES
MACHINES A COUDRE.

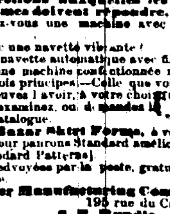

La nouvelle machine automatique Singer [illegible] simple]. Elle court d'un trait.
La New Singer Vibrator. Plus moderne, fonctionnant plus facilement et plus simple que toutes les autres.
La New Singer Oscillator. Elle est parfaite, scientifiquement et mécaniquement.
Trois questions auxquelles les dames doivent répondre.
1 Préférez-vous une machine avec navette oscillante?
2 Ou avec une navette vibrante?
3 Ou une navette automatique avec fil simple?
Toute bonne machine confectionnée renferme un de ces trois principes—Celle que vous préférez, vous pouvez l'avoir, à votre choix.
Venez et examinez, ou demandez [illegible] des prix et le catalogue.
Maille Bazar Skirt Forms, à vendre.
Agence pour patrons Standard améliorés [Improved Standard Patterns].
Gazettes envoyées par la poste, gratuitement sur demande.
The Singer Manufacturing Company, 195 rue du Canal.
S. H. Rundle, Agent.
1er sept—3m—V C

W. G. Coyle & Cie.,
CHARBON, COKE.
Pittsburg, Anthracite, Raymond, Cannel et Coke de Gaz et Connelsville.
Les planteurs, fonderies, familles et personnes faisant usage de charbon pour obtenir de la vapeur seront promptement approvisionnés au prix du marché.
Bureau: 47 rue Carondelet.
Chantier: Sur la Levée, coin de la rue Race.
1er sept—6m—dim, mar, ven

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 cents avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille de [illegible]
17 fév 88—1anPP

F. KROLL, EUG. BRAQUET.
KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort,
Entrepreneurs de Pompes funèbres
240 ...... Rue Royale 240
Téléphone 710. déc1 1an

CHARTE

DE LA

Rice Planters and Receivers' ASSOCIATION.

(LIMITED.)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans.

QU'IL soit su que le neuvième jour du mois d'août de l'an de Grâce mil huit cent quatre vingt huit et le cent treizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Devant moi, CHARLES THEODORE SONIAT, notaire dûment commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et dont les signatures suivent:

Personnellement ont comparu JOHN DYMOND, de la paroisse Plaquemines, JOHN B. LEVERT, de la paroisse Orléans, HARRY D. FORSYTH, de la paroisse Orléans, MEYER WEILL, de la paroisse Orléans, FRANK J. LEWIS, de la paroisse Orléans, DENIS LANAUX, de la paroisse Orléans, WILLIAM B. BLOOMFIELD, de la paroisse Orléans, P. EDOUARD ST MARTIN, de la paroisse St Charles, et ALBERT J. LAGARDE, de la paroisse Orléans, et ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane, relatives à l'organisation des corporations, ils ont formé un contrat et par le présent écrit, s'engagent de même que toutes personnes qui s'associeront à eux, à fonder et constituer une corporation en corps légal pour l'objet et les fins et aux conditions ci-après indiquées, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera la "RICE PLANTERS AND RECEIVERS' ASSOCIATION, (Limited)" (Association des Planteurs et des Receveurs de Riz, limitée), et sous ce titre elle aura et jouira du pouvoir d'exister et de jouir du droit de succession pendant une durée pleine de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir du jour ci-dessus désigné.

ARTICLE II.

Le domicile de cette corporation sera établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et toutes citations ou autres documents légaux seront servis au président de la corporation, ou, en son absence, ou en cas où il lui serait impossible d'agir, au vice-président; et en cas de l'absence des deux, au secrétaire de l'Association.

ARTICLE III.

L'objet et les fins de cette corporation sont les suivants: S'occuper des affaires de tous genres en riz, acheter et vendre du riz écalé et non écalé et tout ce qui provient de la culture du riz, louer, acquérir, construire et posséder, conduire, gérer des moulins à riz et les entrepôts nécessaires à l'administration des affaires de cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de la corporation est fixé à la somme de cent cinquante mille dollars ($150,000), divisé en un représenté par quinze cents (1500) actions de cent dollars chacune, payables ainsi que l'indiquera le conseil de direction.

ARTICLE V.

La corporation aura le pouvoir de faire des contrats, de poursuivre et d'être poursuivie, de [illegible] de posséder et de faire usage d'un sceau, de posséder, recevoir ou acquérir des biens immobiliers des produits agricoles des biens-meubles, de [illegible] les hypothéquer, de vendre, emprunter de l'argent, et hypothéquer ou mettre en nantissement ses biens toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigeront, de désigner et nommer les officiers, administrateurs et directeurs qu'il lui plaira, et d'adopter les règlements qu'elle voudra pour l'expédition convenable de ses affaires.

ARTICLE VI.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés par un Conseil de Direction composé de dix-sept (17) actionnaires, chacun desquels aura au moins [illegible] actions du fonds capital. Cinq (5) directeurs constitueront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil de Direction sera choisi par ballottage le premier lundi de juillet de chaque année, et dans le [illegible] chaque année, au siège de la compagnie. Une majorité de tous les votes donnés élira, et chaque action aura droit à un vote que l'actionnaire pourra donner en personne ou en se faisant représenter. Les directeurs ainsi choisis exerceront leurs mandats jusqu'à ce que des successeurs leur soient élus.

Une omission de nommer des directeurs à la date fixée ne dissoudra pas la corporation, mais le Conseil de Direction existant alors restera en fonctions jusqu'à ce qu'une élection ait lieu dans un des trois jours qui suivent, élection dont la teneur sera annoncée dix jours préalablement dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Les vacances se produisant dans le dit Conseil, quelle qu'en soit la cause, seront remplies par les directeurs restants et ils choisiront parmi les actionnaires et gliées de l'Association.

Le Board de directeurs à sa première séance chaque année, le jour suivant l'élection, élira parmi eux un président un vice-président et secrétaire, et nommera et emploiera tels autres agents et employés qu'il jugera nécessaires pour les affaires de la corporation. Le dit Conseil de Direction établira amendera et altérera tous les statuts, règlements qu'il croira nécessaires pour le maintien et l'administration des affaires de la dite corporation. Tous autres les pouvoirs accordés ailleurs dans cette charte, le dit Board de directeurs aura le pouvoir d'emprunter de l'argent, exécuter des hypothèques et des nantissements, de donner comme garantie et vendre tous les reçus d'entrepôts et connaissements d'émettre des billets ou bons de fabrique de tous genres et de propriétés soit mobilières et toutes autres propriétés, mobilières ou immobilières de cette corporation et toutes autres choses nécessaires à servir les projets et le but de cette corporation, ou qui sont ou peuvent être permises par les lois applicables aux corporations.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou la dite corporation peut être dissoute avec le consentement des trois quarts des actions représentées à une majorité du montant du capital à toute assemblée générale des actionnaires de la dite corporation, convoquée à cet effet, après que trente jours d'avis avant la dite assemblée aura été donné par un avis publié dans deux journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE VIII.

Cette corporation sera autorisée à commencer les affaires quand cent mille piastres ($100,000) de son fonds capital auront été souscrites. Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation, pour une somme autre que la balance non payée et due sur les actions du stock qu'il possède, et une simple informalité dans l'organisation ne pourra pas avoir l'effet de rendre cette charte nulle ou exposer un actionnaire à une dette quelconque au delà du montant de son stock.

ARTICLE IX.

Si cette corporation est dissoute ou par limitation de sa charte ou pour autre cause, ses affaires seront liquidées par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée générale convoquée à cet effet, les dits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de la dite corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort d'un ou des dits commissaires le survivant ou survivants continueront à agir.

ARTICLE X.

Les actionnaires nommés ci-après sont par le présent déclarés le premier Board de Directeurs, et resteront en fonctions jusqu'à la première élection, d'après cette Charte, qui aura lieu le premier lundi de juillet 1889, ou jusqu'à ce que leurs successeurs auront été dûment élus et auront qualifié à savoir:

JOHN DYMOND, JOHN B. LEVERT, HARRY D. FORSYTH, MEYER WEILL, DENIS LANAUX, FRANK J. LEWIS, WILLIAM B. BLOOMFIELD, P. EDWARD ST. MARTIN, LUCIEN SONIAT, FRANK BARKER, A. M. SORRAL, A. J. LAGARDE, JULES J. JACOB, J. CHARLES LE BOURGEOIS, O. LEPINE, WALTER A. O'NEILL, et M. A. BECNEL, avec JOHN DYMOND, Président; JOHN B. LEVERT, Vice Président, et HARRY D. FORSYTH, Secrétaire.

Fait et passé à mon bureau en cette ville, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. Maloney, J. Soniat et Bernard Bermudez, témoins, compétents, résidant en cette ville qui ont apposé leurs noms à côté de ceux qui y ont aussi comparu et de moi, notaire, après avoir lu le tout.

Copie primitive signée par

JOHN DYMOND.
JOHN B. LEVERT.
H. D. FORSYTH.
MEYER WEILL.
DENIS LANAUX.
FRANK J. LEWIS.
WM. B. BLOOMFIELD.
P. E. ST MARTIN.
ALBERT J. LAGARDE.
M. J. SONIAT.
B. BERMUDEZ.
CHAS. T. SONIAT,
Notaire Public.

Je, soussigné, Conservateur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus mentionné du "RICE PLANTERS & RECEIVERS' ASSOCIATION, LIMITED," a été dûment enregistré ce jour dans mon bureau dans le livre 353 folio 50a.

Nouvelle Orléans, 9 août 1888.

Signé, GEO GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, soussigné notaire, certifie par le présente, que ce qui est mentionné ci-dessus est une copie exacte de l'acte primitif enregistré dans mon bureau.

En témoignage de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau officiel, ce 11ème jour du mois d'août A. D. 1888. Les mots "decl" et "numéros" interlignés, interlignes approuvés.

{SCEAU} CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.

14août—5f en 30j

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 SEPTEMBRE—CLASSE No 319

Tirage de 4 heures P. M.

40	32	21	72	57	55	63	2	83	31	48	24	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font publiquement ... dans les salons de la Compagnie.

En témoignage de ce nous apposons notre signature Ce 13 septembre 1888—4 heures P. M.

J. A. A. BOUSSEAU. ALEX. HARRIS. DAN. A. WILSON. Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps [illegible]

INSTITUTIONS.

COLLEGE ST-ISIDORE.
Troisième district—Nouvelle-Orléans.
Année scolaire commençant le 3 septembre.
Conditions—Pension, enseignement (incluant le cours commercial) [illegible]
Langues modernes et musique et blanchissage $20 par mois.
Pour catalogues s'adresser au
Rév. F. Scherer, C. S. C. Président
3sept—2 m—jeud mard dim

COLUMBIAN INSTITUTE,
235 Rue des Remparts, (près Canal)
Pensionnat et Externat DE JEUNES FILLES.
Cette institution recommencera ses classes LUNDI 3 septembre. Pour prospectus s'adresser à la directrice Mlle E. FITZGERALD.
2 sept—3 m

Institut Commercial du St. Aloysius,
Au coin des rues Chartres et Quartier.
—Dirigé par les—
FRERES DU SACRE COEUR.
Les cours comprennent toutes les branches élevées d'une éducation commerciale, aussi l'enseignement de l'Espagnol et du Français sans frais additionnels.
La prochaine session commencera le LUNDI, 3 septembre.
26août—1m

Institut Picard.
Pensionnat et Externat pour jeunes filles.
Réouverture des classes Lundi 3 Septembre
Pour prospectus ou informations s'adresser à l'Institut 279 Esplanade.
25 août 2 mois

COLLEGE JEFFERSON,
Paroisse St-Jacques, Lne,
Sous la direction personnelle des Pères Maristes.
Est situé dans une des sections les plus salubres de l'Etat. Il est sur les rives du fleuve Mississipi, 50 milles au dessus de la Nouvelle-Orléans, avec laquelle il est en communication toutes les heures par bateaux à vapeur et les trains du Mississippi Valley et du Texas Pacific.
Conditions modérées. La prochaine session commence le 2 octobre. Pour plus amples détails, s'adresser au Très Rév. Thomas Henry, Convent P. O., paroisse St Jacques, Lne, ou aux Pères Maristes, Eglise Catholique, Alger, Lne.
21août au 2oct—

Kentucky Military Institute,
Près de Frankfort, Kentucky.
La prochaine session de cet Institut s'ouvrira Lundi 10 septembre 1888, et finira Mercredi le 19 juin 1889.
Pour informations, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant,
28 juil—3m Farmdale P. O. Ky.

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 182 RUE BIENVILLE.

Ouverts de 10 h. du matin à 2 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er septembre 1888.

Liste de succession.

Barbezat Jean Elisa	Lemonnier Etienne Léonard
Bazard [illegible]	Lerouz Charles
Berné François	Magne François
Bloch Aron	Maillard Marguerite Dalvit
Bordenave Paul	Montals Jean Pierre
Boudigue Pierre	Monthieu Pierre Laurent
Braconnot Louis Felix	Narganette Jean
Capus Henri François	Noël Oscar Bélisaire
Claisse [illegible]	Pastal
Crottes Martial	Pigné Pierre Ambroise
Devillenerve Henri	Plantrou Pascal
Duffard Léon Bernard	Poupade Henri
Dupont Pierre Benjamin	Reboul Francisque
Dussin Laurent	Emile
Gemellac Jeanne	Retournet Marie
Grillet Henri	Revaud [illegible]
Godin Jules Ange Léon	[illegible] Martin
Jardillier	Saux Jean
Lafargue Dominique	Toulet Bernard
Lambeuf	[illegible] Charles
Lavigne Ve	Wilhelm Marx
Leborgne Camille	
Lefebvre Félix	

LETTRES.

Baqué Pierre	Godin [illegible]
Bellan Mme	[illegible] Charles
Duberier Etienne Mme	[illegible] Georges

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à solliciter la certification des actes établis en Louisiane, ou obligés de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er septembre 1888.

Le Consul,

PAUL DEJARDIN.

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO ...... Président
D. FATJO ...... Vice-Président
J. B. TOURNÉ ...... Caissier
Dépôts reçus et intérêts [illegible]
20 mai—6 mois

Philip Werlein,
135 ... RUE DU CANAL ... 135

LE MAGASIN DE PIANOS le meilleur marché DANS LE SUD.
$150 achèteront un PIANO presque aussi bon qu'un neuf.
Grandes Réductions.
Les meilleurs bargains qu'on ait donnés jusqu'ici s'offrent maintenant.
VENEZ ET EXAMINEZ.
16 déc—

Nouveau Stock.
ELKIN & Cie.,
100 ...... Rue du Canal 100
TAPIS,
Moquettes, Velours, Bruxelles avec Bordures, Trois Ply et Ingrain.
CENTRES ORIENTAL
De toutes les grandeurs.
RIDEAUX,
Madras, Crête, Bobinet, Colbert et Nottingham.
PERSIENNE
D'un genre tout à fait nouveau.
Etoffes pour Meubles,
Brocatelle, [illegible], Raw Silk, etc.
CORTICINE.
Toile Cirée, Linoleum.
FRANGES
De tous genres.
Le tout à grandes réductions.
4 sept—

APPEL A QUI SE SOUVIENT.

L'auteur du "Vieux Salomon," affaibli par l'âge et la maladie, est incapable, depuis près de quatre ans, de gagner son existence par un travail qui lui convienne, et il se trouve dans une situation désespérée, que nous voulons soulager de notre mieux. Formé en "Comité de bon secours," nous faisons un chaud appel à ceux qui n'ont pas oublié l'œuvre courageuse de l'écrivain qui souffre maintenant. Nous avons choisi, pour notre *Président* et pour *Receveur* M. Alcée Labat, 310 S. Rampart, lequel conservera les fonds [illegible] indiquer les circonstances.

LE COMITÉ.

L'auteur du "Vieux Salomon" demeure rue Tremé, 194, dans la cour. 24 août—

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 9 septembre 1888.

LISTE DE DAMES.

Trepen Nelly, Mademoiselle
Durel J. Madame.

LISTE DES HOMMES.

Bertholis, Mons. le Curé. Bixler Henry Mons.
Löwenthal N., [illegible]

G. W. BOUT,
Maître de Poste.